



**GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO**

**Programme des Nations Unies pour le Développement**

**Fonds d'Équipement des Nations Unies**

**Titre du Projet**

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU SECTEUR DE LA  
MICROFINANCE (PRESEM)**

**Effet UNDAF 1:** D'ici 2010, les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenu notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies.

**Effets escomptés :**

- La disponibilité de la microfinance est accrue notamment pour les jeunes et les femmes ;
- L'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux Activités Génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes est amélioré.

**Produits attendus :**

- La stratégie nationale de la micro finance adoptée et mise en œuvre
- La modernisation et l'extension des SFD réalisées
- De nouveaux produits financiers sont adoptés (mutuelles de santé, etc.)
- L'accès des femmes et des jeunes au crédit est facilité

**Partenaire de mise en œuvre :** Ministère de l'Economie et des Finances

**Autres partenaires :** FENU, PNUD, RCPB, Banque Mondiale, BAD

Le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'assistance technique et financière du PNUD / FENU, d'autres partenaires financiers et avec la participation des principaux acteurs, a doté, par décret N°2006-040/PRES/PM/ MFB/ MEDEV/ MAHRH/ MCPEA/MATD du 22 février 2006, le secteur d'une Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF). Cette SNMF vise à asseoir un secteur de la microfinance viable et pérenne, privé, intégré au marché financier national, diversifié sur les plans de la forme institutionnelle et de l'offre de produits et services, innovateur, assurant une couverture géographique satisfaisante de la demande solvable de produits et services de microfinance, et opérant dans un cadre politique, légal, réglementaire et fiscal adapté et favorable.

Le présent Programme de Renforcement du Secteur de la Microfinance (PRESEM) s'inscrit dans le cadre de cette stratégie nationale et vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il a comme objectif de développement de favoriser l'accès à des services de microfinance viables et pérennes à une majorité des ménages pauvres ou à faibles revenus et des micro-entrepreneurs, notamment les femmes et les jeunes, sur l'ensemble du territoire d'ici à 2010, grâce à des IMF viables et intégrées dans le marché financier national, par un appui à la réalisation des axes suivants de la SNMF :

(i) L'amélioration du cadre socio-économique, institutionnel, légal, réglementaire et fiscal favorable au développement du secteur de la micro finance, (ii) le renforcement des capacités des IMF, et (iii) le développement et la diversification des produits et services financiers, notamment dans les zones non couvertes, par des IMF professionnelles. D'une durée de 3 ans et d'un montant de 3 737 143 \$US, le PRESEM est conjointement financé par le PNUD le FENU, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement et la RCPB (fonds de crédits évalués à 757 143 \$US)

Période du Programme: 2007-2009

Composante du Programme: Réalisation des OMD et LCP

Titre du Projet : Programme de Renforcement du Secteur de la Microfinance

Durée du Project: 3 ans

Arrangement de gestion:

- PNUD : Modalité de l'exécution nationale
- FENU : Modalité de l'exécution directe

Budget total: 3 737 143 USD

Ressources allouées :

- PNUD 1 100 000 USD
- FENU 1 500 000 USD
- BM 300 000 USD
- BAD 80 000 USD
- RCPB 757 143 USD
- Gouvernement: Contribution en nature

**Approuvé par**

**Gouvernement :**

**Jean-Baptiste M.P. Compaore**  
Ministre de l' Economie et des Finances

**PNUD :**

**Ruby Sandhu - Rojon**  
Représentant Résident a.i. du PNUD

**FENU :**

**Ruby Sandhu - Rojon**  
Représentant Résident a.i. du PNUD



# SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>5</b>
<b>SECTION I – CONTENU DU PROGRAMME.....</b>	<b>6</b>
1.1. ANALYSE DE LA SITUATION .....	6
1.1.1. Contexte du pays .....	6
1.1.2. Offre de produits et services financiers.....	6
1.1.3. Présentation du secteur de la microfinance.....	7
1.1.4. Forces, faiblesses, opportunités du secteur de la microfinance.....	9
1.2. OBJECTIFS, STRATEGIE, RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES .....	10
1.2.1 Politique et Stratégie Nationales de Microfinance.....	10
1.2.2. Stratégie d'intervention du PNUD et du FENU .....	12
1.2.3. Orientations, résultats attendus et activités du Programme .....	16
1.2.3.1. Résultat n° 1 et produits intermédiaires .....	16
1.2.3.2. Résultat n° 2 et produits intermédiaires .....	17
1.2.3.3. Résultat n° 3 et produits intermédiaires .....	17
1.2.3.4. Résultat n° 4 et produits intermédiaires .....	18
1.2.3.5. Résultat n° 5 et produits intermédiaires .....	18
1.3. MODALITES D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE.....	18
1.3.1. Modalités d'Exécution technique .....	
1.3.2. Modalités d'Exécution financière .....	
1.4 CONTRIBUTIONS, ROLES ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTES PARTIES.....	20
1.5. MECANISMES DE SUIVI ET EVALUATION.....	21
1.6. CADRE LEGAL.....	21
1.7. RISQUES ET MOYENS POUR LES MINORER.....	22
<b>SECTION II - PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET .....</b>	<b>23</b>
1. CADRE LOGIQUE ET INDICATEURS .....	24
2. BUDGET DU PRESEM.....	26
3. CPAP - Résultats et cadre de ressources (2006-2010), « Microfinance ».....	32
<b>Annexe 1 : Termes de référence du L'Expert International .....</b>	<b>37</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AFD</b>	<b>Agence Française de Développement</b>
<b>APIM-BF</b>	<b>Association Professionnelle des Institutions de Microfinance du Burkina Faso</b>
<b>BAD</b>	<b>Banque Africaine de Développement</b>
<b>BCEAO</b>	<b>Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest</b>
<b>BID</b>	<b>Banque Islamique de Développement</b>
<b>BM</b>	<b>Banque Mondiale</b>
<b>CAPAF</b>	<b>Programme de Renforcement des Capacités des Institutions de Microfinance en Afrique Francophone</b>
<b>CGAP</b>	<b>Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres</b>
<b>CC</b>	<b>Comité de Coordination</b>
<b>CP</b>	<b>Comité de pilotage</b>
<b>DMF</b>	<b>Direction de la Microfinance</b>
<b>FCFA</b>	<b>Franc de la Communauté Financière Africaine</b>
<b>FCPB</b>	<b>Fédération des Caisses Populaire du Burkina</b>
<b>FENU</b>	<b>Fonds d'Equipement des Nations Unies</b>
<b>IMF</b>	<b>Institution de Microfinance Micro et Petite Entreprise</b>
<b>OHADA</b>	<b>Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique</b>
<b>ONG</b>	<b>Organisation Non Gouvernementale</b>
<b>PA/FMR</b>	<b>Plan d'action pour le Financement du Monde Rural</b>
<b>PA/SNMF</b>	<b>Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de Microfinance</b>
<b>PADAB</b>	<b>Programme d'Appui au Développement Agricole au Burkina</b>
<b>PARMEC</b>	<b>Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'Epargne et de Crédit</b>
<b>PNUD</b>	<b>Programme des Nations Unies pour le Développement Partenaire Technique et Financier</b>
<b>RCPB</b>	<b>Réseau des Caisses Populaires du Burkina Faso</b>
<b>SFD</b>	<b>Système Financier Décentralisé / Structure de Financement Décentralisé</b>
<b>SNMF</b>	<b>Stratégie Nationale de Microfinance</b>
<b>UEMOA</b>	<b>Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest</b>
<b>UMOA</b>	<b>Union Monétaire Ouest Africaine</b>
<b>UNDAF</b>	<b>Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement</b>
<b>UNOPS</b>	<b>Bureau de Suivi des Projets des Nations Unies Unité Technique d'Exécution</b>

## **SECTION I – CONTENU DU PROGRAMME**

### **1.1. ANALYSE DE LA SITUATION**

#### **1.1.1. Contexte du pays**

1. Le Burkina Faso s'étend sur une superficie de 274 200 km<sup>2</sup> avec une population d'environ 13 millions d'habitants. Avec un très faible PIB par habitant, son enclavement et la quasi-absence de ressources naturelles, le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés. Plus de 46% de la population vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté, soit deux pour cent de plus qu'en 1994. Sur la base de l'Indice de Développement Humain (IDH)2006 du PNUD, le Burkina Faso avec un indice de 0.342 fait partie des pays les plus pauvres du monde occupant ainsi le 174<sup>ème</sup> rang mondial sur 177.
2. Le Burkina Faso étant un pays essentiellement agricole, sa croissance économique est aujourd'hui principalement déterminé par les résultats de l'agriculture. Après un niveau record en 2003 (8%) suivi d'un ralentissement en 2004 (4,8%), l'économie burkinabé a atteint en 2005 un taux de croissance de 7,5%, dont les trois-quarts sont imputables au seul secteur agricole.
3. En terme d'infrastructures économiques, le pays accuse un net déficit. Le taux d'électrification est d'environ 12%. L'accès à une source sûre d'eau est plus difficile dans les zones rurales que dans les villes. Cet accès est facile à 85% pour les ménages urbains contre 56% des ménages ruraux. Par ailleurs, 10 et 14% de la population a accès à l'assainissement respectivement en milieu rural et urbain et le taux d'accès aux soins de santé de base s'élève à 35,2%. En ce qui concerne les moyens de télécommunications, nonobstant les derniers développements de la téléphonie mobile la couverture territoriale demeure faible
4. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté par le Gouvernement est devenu le principal cadre de référence des actions de développement. Il a fixé pour priorités de :

Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité afin d'améliorer les conditions de vie des populations notamment les plus démunies ;

Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base dont la santé en améliorant l'impact et l'efficacité des politiques publiques avec une focalisation dans un premier temps sur les secteurs sociaux ;

- Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ;
- Promouvoir une bonne gouvernance.

5. C'est dans ce contexte que la microfinance est perçue comme un outil pouvant contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement économique et social.

#### **1.1.2. Offre de produits et services financiers**

6. Les besoins en épargne, crédit, transferts et assurances sont essentiellement assurés par  
  
(i) Le secteur bancaire et financier comprenant, outre l'agence principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, des banques commerciales, l'antenne nationale de la Banque Régionale de Solidarité et des établissements financiers. Des compagnies d'assurance et l'antenne de la Bourse Régionale des valeurs mobilières conduisent aussi des opérations.

(ii) Le secteur financier informel très dynamique avec les principaux mécanismes suivants : (i) tontine mutuelle, (ii) tontine financière, (iii) tontine commerciale, (iv) crédit à la journée ou hebdomadaire, (v) crédit des commerçants et (vi) crédit des parents et amis.

(iii) Le secteur de la microfinance (cf. infra).

- 7 Par ailleurs, il faut signaler que le secteur financier dit classique est de plus en plus présent dans le segment de clientèle intéressant la microfinance, soit à travers des lignes de crédit au profit des Institutions de Microfinance ( IMF), soit à travers des interventions directes sur le marché, soit enfin à travers des mécanismes de garanties et de sécurisation des prêts.

### **1.1.3. Présentation du secteur de la microfinance**

#### *Demande de produits et services de microfinance*

8. Au Burkina Faso, le secteur de la microfinance, qui s'urbanise de plus en plus, se développe avec une demande estimée en décembre 2005 à 769 600 clients. A la même période, l'encours de crédit était de 31,5 milliards de FCFA tandis que le montant des dépôts s'élevait à 34,4 milliards de FCFA. Dans le même temps, les crédits en souffrance constituaient près de 5% de l'encours de crédits soit environ 1,6 milliards de FCFA. La demande des populations porte principalement sur les moyens de paiement, les transferts et les assurances<sup>1</sup>.

#### *Offre de produits et services de microfinance*

9. Quatre types d'institutions assurent l'offre de produits et services financiers : (i) les institutions d'épargne et de crédit ; (ii) les expériences de crédit direct ou « solidaire » ; (iii) les projets à volet crédit et les ONG et associations, et (iv) les Fonds gouvernementaux de financement.
10. En réponse aux besoins de financement de sa clientèle, les IMF offrent une gamme variée de crédits. Les principales catégories de crédits offerts sont :
- le crédit de consommation ou social (avance sur salaire, petit équipement, amélioration de l'habitat, évènements sociaux, etc.) ;
  - le crédit immobilier (réalisation d'habitation) ;
  - le crédit PME/PMI (création d'entreprise, besoins d'investissement, besoins de fonds de roulement) ;
  - le crédit destiné au financement des Activités Génératrices de Revenus (petit commerce, transformation de produits, petite restauration, etc.) ;
  - le crédit agricole (intrants, équipements, emboche) ;
  - le crédit artisanat (équipement, fonctionnement, approvisionnement) ;
  - le crédit de groupe (AGR, crédit agricole pour activités collectives).
11. La plupart des crédits sont généralement de court terme et n'excède pas 12 mois. Cependant, certaines institutions, compte tenu de leur taille et/ou de leur spécificité (FCPB notamment), ont des prêts de durée atteignant 36 et 60 mois. La taille des crédits est généralement fonction de la nature du crédit et varie entre 10 000 FCFA et 30 000 000 FCFA.

---

<sup>1</sup> Les données contenues dans ce paragraphe sont tirées du Document de Stratégie Nationale de Microfinance adoptée en février 2006 par le Gouvernement.

### Cadre légal, réglementaire et institutionnel

12. La microfinance est régie par un dispositif légal et réglementaire comprenant notamment la loi n° 59/94/ADP du 15 décembre 1994 portant réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit et son décret d'application n°95-308/PRES/MEFP du 01 août 1995<sup>2</sup>. Le secteur est contrôlé et supervisé par la BCEAO et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à travers la Direction de la Microfinance.
13. Certains actes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires<sup>3</sup>, la loi sur l'usure et la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent concernent aussi le secteur<sup>4</sup>.
14. Le secteur dispose d'une Stratégie Nationale de Microfinance adoptée par Décret N°2006-040/PRES/PM/MFB/MEDEV/MAHRH/MCPEA/MATD du 22 février 2006.

### Appuis au secteur

15. Des bailleurs de fonds, des ONG et d'autres investisseurs apportent leurs concours au secteur. Ils peuvent être regroupés en deux catégories : la coopération bilatérale et les partenaires techniques et financiers multilatéraux.
16. Les principaux partenaires bilatéraux sur le plan technique et financier sont : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la France, le Luxembourg, la République de Chine, le Royaume du Danemark, le Royaume des Pays Bas et la Suisse. Ils interviennent dans le secteur de la microfinance par l'intermédiaire d'organismes publics ou privés de coopération. Ces interventions prennent la forme :
  - d'appuis techniques et financiers aux expériences déjà existantes ;
  - de promotion de nouvelles expériences (société de cautionnement mutuel, fonds autogéré) ;
  - de sécurisation des opérations par la mise en œuvre de fonds de garantie ;
  - d'appui technique et financier à l'Etat à travers la cellule de la structure de supervision par le biais du PA/SNMF.
17. Les principaux acteurs de la coopération multilatérale dans le secteur de la microfinance sont représentés par la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), la Commission Européenne, le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)<sup>5</sup>.
18. Par ailleurs les meilleures pratiques en microfinance adoptées par le Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP) et diffusées en Afrique Francophone par le projet de renforcement des capacités des acteurs de la microfinance en Afrique Francophone (CAPAF) constituent un référentiel technique solide pour le secteur.
19. Globalement, le secteur de la microfinance au Burkina Faso présente les principales caractéristiques suivantes :

---

<sup>2</sup> Il s'agit ici d'une loi cadre qui est en vigueur dans tous les pays de l'UMOA.

<sup>3</sup> Il s'agit notamment des Actes Uniformes portant Organisation des Sûretés dans lesquelles la nature et les formalités relatives aux garanties sont peu adaptées aux activités de microfinance.

<sup>4</sup> La loi sur l'usure et celle sur la lutte contre le blanchiment d'argent sont des réglementations à caractère sous-régional

<sup>5</sup> Leurs interventions dans le secteur sont abordées dans le rapport mission joint au présent document.

- l'offre est fortement concentrée au niveau de quelques institutions et d'un réseau en particulier le RCPB (plus de 75% de part de marché) et au niveau de quelques régions ;
- le financement rural s'avère marginal ;
- le crédit, essentiellement de court terme, donne une place prépondérante au financement du petit commerce, notamment celui pratiqué par les femmes ;
- le secteur comporte aussi d'autres actions de financement décentralisées sans perspectives de pérennité et non officiellement reconnues.

#### **1.1.4. Forces, faiblesses, opportunités du secteur de la microfinance**

##### **Forces du secteur**

20. Les principaux atouts et forces du secteur se résument comme suit :

- une capacité à atteindre les populations pauvres ;
- un début de bancarisation des milieux ruraux ;
- une capacité de création d'emplois directs et indirects ;
- une dynamique de diversification de la clientèle et des produits dans l'optique de la viabilité financière ;
- un secteur de plus en plus normé du fait de l'application de la réglementation ;
- une prise de conscience de l'importance du secteur et des engagements en faveur de son développement ;
- un dynamisme du secteur informel entraînant une forte demande de services financiers ;
- un secteur, avec des imperfections, mais structuré et en cours d'assainissement ;
- des difficultés certes, mais un secteur très dynamique pour une population éduquée dans le domaine de l'épargne et du crédit ;
- un secteur bénéficiant d'une offre en matière de renforcement institutionnel en constante amélioration ;
- un secteur intéressant des investisseurs non publics et des banques.

##### **Faiblesses du secteur : les problèmes à résoudre**

21. Les contraintes et faiblesses majeures relevées sont :

- une cartographie qui révèle des zones insuffisamment couvertes, notamment le Sud-Est ;
- des insuffisances dans la gouvernance et l'institutionnalisation des IMF ;
- des ressources humaines insuffisantes en quantité et en qualité ;
- une obsolescence des outils de gestion par rapport à la complexité des opérations financières ;
- des insuffisances dans le système de gestion et d'information ;
- une insuffisance et une inadéquation des ressources notamment stables pour le financement des activités à moyen et long terme ;
- des insuffisances au niveau de l'application du cadre législatif et réglementaire ;
- une insuffisance de mesures d'accompagnement de la part de l'Etat ;
- une absence de vision stratégique (plans d'affaires) pour la plupart des IMF ;
- un déficit d'information et une insuffisance de transparence sur le secteur.

## **Opportunités du secteur**

22. Malgré cela, les opportunités du secteur sont réelles et comprennent les éléments suivants :

la volonté politique du Gouvernement d'appuyer la promotion du secteur et les relations développées avec les autres politiques, notamment de lutte contre la pauvreté ;

les objectifs de croissance et de maîtrise de l'inflation du pays, particulièrement dans le cadre du pacte de convergence et de stabilité de l'UEMOA sont adéquats, quoique encore dépendants de la stabilité politique ;

le Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE, 2004–2008) de la BCEAO qui contribuera au renforcement du secteur notamment par (i) l'aménagement de l'environnement pour faire face aux nouveaux défis du secteur au plan légal et réglementaire, (ii) des appuis au secteur, (iii) l'amélioration de l'information sur le secteur et (iv) le renforcement de la surveillance du secteur ;

l'existence d'un marché potentiel caractérisé par un développement des activités des PME/PMI, du secteur informel et des besoins domestiques ;

- un intérêt des partenaires au développement à accompagner le secteur ;

les initiatives sous-régionales prises dans le cadre de la recherche – action sur les innovations et de l'appui technique sur les SIG (notamment) se développent ;

les principaux acteurs manifestent une volonté de concertation et de synergie ;

- certains bailleurs de fonds continuent leur engagement dans le secteur.

## **1.2. OBJECTIFS, STRATEGIE, RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES**

### **1.2.1 Politique et Stratégie Nationales de Microfinance**

23. Le Gouvernement du Burkina Faso, avec l'assistance technique et financière du PNUD/FENU, d'autres partenaires financiers et avec la participation des principaux acteurs, a doté, par décret N°2006-040/PRES /PM/MFB/MEDEV /MAHRH/MCPEA/MATD du 22 février 2006, le secteur d'une Stratégie Nationale de Microfinance (SNMF). Le plan d'actions 2006-2010 de mise en œuvre de ladite stratégie, validé par les principaux acteurs du secteur a été approuvé par le Gouvernement en juillet 2006 et est en cours d'exécution.

24. Les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'Actions de la SNMF sont estimées à 12 155 433 000 FCFA.

25. La vision de la SNMF, est de faire de la microfinance, en 2010, un véritable outil de lutte contre la pauvreté, viable, durable, diversifié tant sur le plan institutionnel que sur le plan de l'offre de produits et de services et opérant dans un environnement socioéconomique, légal, réglementaire et fiscal favorable à son développement.

26. La mission assignée aux acteurs est d'offrir de façon permanente des services financiers (épargne, crédit, assurance, transfert, etc.) et non financiers (informations, sensibilisation, suivi-conseils, formation...) diversifiés et adaptés aux besoins du plus grand nombre et en particulier aux catégories sociales n'ayant pas accès aux services bancaires.

27. La mise en œuvre de cette stratégie se fonde sur les principes d'équité, d'éthique, de transparence, de protections des actifs et des clients.

28. L'objectif de développement de la stratégie nationale de microfinance est d'améliorer l'accès de la majorité de la population en quantité et en qualité aux produits financiers en professionnalisant et en organisant le secteur d'une part et en l'articulant au secteur financier national d'autre part.
29. En conséquence, les cinq (05) orientations (ou axes) stratégiques suivantes ont été définies avec leurs mesures spécifiques :
- Axe stratégique 1 : Amélioration du cadre socio-économique, légal, réglementaire et fiscal ;
  - Axe stratégique 2 : Renforcement des capacités des IMF ;
  - Axe stratégique 3 : Développement et la diversification des produits et/ou services financiers ;
  - Axe stratégique 4 : Renforcement du cadre institutionnel ;
  - Axe stratégique 5 : Amélioration de l'information sur le secteur de la microfinance.
30. Les principaux résultats et impacts attendus de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance pour le quinquennat 2006-2010 sont :
- un cadre légal, réglementaire et fiscal prenant en compte la diversité des systèmes en présence et favorable au développement d'une offre pérenne de services de microfinance ;
  - des IMF professionnelles permettant une offre viable et pérenne des services diversifiés sur l'étendue du pays et des innovations en vue d'une adaptation constante aux besoins de la clientèle ;
  - une contribution à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration des revenus des populations pauvres, l'accès aux services sociaux de base, le développement des activités génératrices de revenus, l'amélioration de la sécurité des épargnes et la construction d'un avoir collectif ;
  - une contribution au développement et à la consolidation de petites et moyennes entreprises ;
  - une plus grande articulation IMF/Banques et une intégration progressive des IMF au système financier national ;
  - une régulation efficace du secteur par la structure chargée du contrôle des IMF et l'Association Professionnelle des IMF ;
  - une mise en place et un fonctionnement effectif d'un cadre national de concertation des acteurs de la microfinance ;
  - une contribution à l'émergence et au développement d'une culture financière.
31. Pour l'exécution de la SNMF, le Gouvernement envisage une approche programme à travers une Unité Technique d'Exécution sous la responsabilité du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Public (DGTCP) et du Comité de Coordination (DMF, APIM-BF, BCEAO) présidée par la DMF. Le Comité de Coordination est placée sous l'autorité d'un Comité de Pilotage (composé de Ministères sectoriels et directions centrales, partenaires techniques et financiers impliqués dans la microfinance, le Président de APIM-BF, le Président du Comité de Coordination) présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.
32. Les appuis financiers des partenaires seront logés dans un compte spécial d'affectation ouvert dans les livres du Trésor Public sur autorisation de l'Assemblée Nationale.
33. L'Unité Technique d'Exécution sera animée par des Experts nationaux assistés, de manière dégressive, par des Experts internationaux,

34. Certains partenaires techniques et financiers se sont déjà positionnés pour apporter leur appui à la mise en œuvre de la SNMF.
35. Ainsi la Coopération Danoise, à travers la composante 3 du Programme d'Appui au Développement Agricole du Burkina (PADABII, 2006-2011), s'est positionné sur les axes stratégiques N°2, 3, 4 et 5 (à l'exception de la Centrale de risques) pour un montant global d'environ 2,1 millions \$US. Le mécanisme de mise œuvre du PADABII s'adosse au mécanisme retenu pour la mise en œuvre de la SNMF (Approche Programme). Il faut signaler qu'à travers ce financement, la DMF et l'APIM-BF bénéficient d'appuis substantiels pour leur renforcement institutionnel et l'exécution correcte de leur mission.

A la suite de la Coopération Danoise, la Banque Mondiale intervient dans le secteur de la microfinance à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité et au Développement des Entreprises (PACDE)<sup>6</sup>.

36. Les autres partenaires au développement, notamment l'Agence Française de Développement (AFD), la Coopération Canadienne, la Coopération Suisse, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque islamique de Développement (BID) ont exprimé lors de la réunion de concertation du 5 octobre 2006 entre le Gouvernement et les PTF leur intention de contribuer ou d'accompagner la mise en œuvre de la SNMF.

### **1.2.2. Stratégie d'intervention du PNUD et du FENU**

37. Les leaders du monde se sont engagés à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) notamment celui de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. Le PNUD coordonne au plan national et mondial les efforts pour atteindre ces résultats.
38. Malgré son impact encore limité, beaucoup d'espoirs sont fondés sur le rôle important de la micro finance dans la réduction de la pauvreté. Le Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP), consortium de bailleurs de fonds auquel appartiennent le PNUD et le FENU, a tout récemment montré que la micro finance contribue à l'atteinte des OMD tels que définis en 2000 par l'Organisation des Nations Unies (ONU), notamment la réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015. En effet, pour les populations pauvres et les ménages à faibles revenus, l'accès durable aux services financiers constitue une base à partir de laquelle d'autres besoins peuvent être satisfaits (santé, éducation, conseils en nutrition, autonomisation des femmes...) et des actifs constitués.
39. Compte tenu de la situation actuelle du secteur de la microfinance, le PNUD et le FENU considèrent qu'une approche coordonnée, visant à bâtir le secteur de la microfinance comme partie entière du secteur financier formel, est l'approche la plus efficace pour réduire la pauvreté et contribuer ainsi aux OMD d'ici à 2015.
40. Cette approche a comme objectif, l'intégration des différents segments du secteur financier afin d'assurer, aux pauvres et aux populations à faibles revenus, un accès durable aux services financiers. Dans ce cadre, l'accent est mis sur le développement du secteur financier dans son ensemble, et la micro finance est perçue comme faisant partie intégrante de ce secteur. Ainsi, dans le but de développer le secteur d'une façon efficace et inclusive, cette approche vise à créer une vision commune partagée par les acteurs pour son progrès optimal.

---

<sup>6</sup> Le PACDE est en cours de restructuration pour intervenir dans le financement de la SNMF à travers les axe 2 et 4

41. Les outils privilégiés de cette démarche sont : une politique nationale, une stratégie et un plan d'action élaborés et mis en œuvre par tous les principaux acteurs du secteur considéré.
42. La réduction de la pauvreté, et plus particulièrement l'élargissement des opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes d'ici 2010, constitue l'effet n°1 du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burkina Faso (UNDAF 2006-2010) et retenue par le PNUD dans le Plan d'Actions du Programme de Pays pour la période 2006-2010.
43. Plus spécifiquement, dans le cadre du Document de Programme de Pays (CPD) et du Plan d'Actions du Programme de Pays (CPAP) pour le Burkina Faso sur la période 2006-2010, le PNUD s'est engagé à appuyer l'amélioration de l'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux Activités Génératrices de Revenus, notamment pour les jeunes et les femmes et à accroître la disponibilité des services de microfinance notamment pour les jeunes et les femmes.
44. Le présent Programme s'inscrit dans les orientations du PNUD et du FENU et contribuera à la réalisation de leurs objectifs en appuyant la mise en œuvre de la stratégie nationale de microfinance. Ce document<sup>7</sup>, fruit de la concertation des principaux acteurs du secteur, a dégagé une vision du secteur, identifié les principales contraintes à desserrer et préconisé les principaux axes stratégiques de développement du secteur.
45. Dans ce cadre, le Programme de Renforcement du Secteur de la Microfinance (PRESEM) a comme objectif de développer et favoriser l'accès à des services de microfinance viables et pérennes à une majorité des ménages pauvres ou à faibles revenus et des micro-entrepreneurs, notamment les femmes et les jeunes, sur l'ensemble du territoire d'ici à 2010, grâce à des IMF viables et intégrées dans le marché financier national.
46. La stratégie du PNUD et du FENU consiste, sur la base des avantages comparatifs et des expériences du PNUD / FENU en microfinance, et des synergies nécessaires à développer, à appuyer le renforcement des capacités des principaux acteurs dans le but de contribuer à l'exécution correcte des objectifs des axes suivants de la SNMF du Burkina Faso :
  - (i) Axe stratégique 1 : L'amélioration du cadre socio-économique, institutionnel, légal, réglementaire et fiscal favorable au développement du secteur de la microfinance par l'appui à l'adaptation de la législation en matière de recouvrement des impayés et à la mise en place d'un cadre de concertation pour la gestion de la SNMF;
  - (ii) Axe stratégique 2 : Le renforcement des capacités des IMF par l'appui au programme de formation en vue de la production et de la gestion de l'information financière ;
  - (iii) Axe stratégique 3 : Le développement et la diversification des produits et services financiers par l'appui à la création et à l'extension d'IMF dans les zones ou segments non couverts et par la mise en place d'un cadre favorable à la création de nouveaux produits<sup>8</sup>.
47. Cet appui vise ainsi à contribuer à la création des conditions d'un développement de partenariat dans le secteur, d'une diffusion et d'une application des pratiques optimales et la

---

<sup>7</sup> Il s'agit de la Stratégie Nationale de Microfinance.

<sup>8</sup> Un accent particulier sera mis sur l'actualisation de la relation d'affaires entre le RCPB et le PNUD/FENU dont l'accord signé en 2001 n'a pas connu de démarrage effectif.

promotion de l'innovation afin de développer l'intervention d'investisseurs et d'accroître la capacité d'offre pour répondre à la demande solvable.

48. Cet appui se basera d'une part sur des options privilégiant la capacité nationale<sup>9</sup> et son renforcement et d'autre part sur des principes de compétitivité et de responsabilité, en mettant l'accent sur la signature de contrats de performance avec les structures appuyées.
49. Une telle stratégie doit être sous-tendue par le développement d'une Expertise interne au sein du Bureau du PNUD se consacrant au développement de ce secteur.
50. Globalement, le Programme s'attachera à contribuer à l'amélioration de l'environnement (cadre légal et réglementaire adapté à l'extension et à la sécurisation des crédits), à la promotion de la transparence financière, à l'accroissement et à la diversification des produits/services financiers (renforcement des capacités techniques et financières des IMF contractantes) et le développement de partenariats et de synergies.

## Clients

51. Les clients finaux du Programme seront les populations n'ayant pas ou ayant peu accès aux produits et services financiers, notamment les femmes et les jeunes, pour développer leurs activités rentables.
52. Les clients intermédiaires seront :
  - les ministères impliqués dans le secteur de la microfinance ;
  - la DMF ;
  - le RCPB et autres IMF ;
  - l'APIM-BF.

## Outils et mécanismes

53. Le Programme interviendra à travers deux composantes :

- **Composante 1 : Appui à l'extension de l'intermédiation financière du Réseau des Caisses Populaires dans le Sud et l'Est du Burkina.**

Il convient de rappeler que le présent Programme repose en partie sur un précédent Programme du PNUD et du FENU intitulé "Renforcement de l'Intermédiation Financière dans le Sud et l'Est du Burkina Faso" signé en 2001 mais qui n'a jamais été mis en œuvre en raison de la nécessité pour l'institution de mettre en œuvre d'importantes réformes interne, du souhait du PNUD de réaffecter une partie des ressources allouées à ce Projet à l'appui à la stratégie nationale de microfinance et du changement d'approche du FENU consistant à promouvoir l'approche sectorielle plutôt qu'institutionnelle. Ce Programme d'un coût total de 2,253, 140 USD et d'une durée de cinq ans, avait pour objectif, en complément des autres interventions des bailleurs de fonds partenaires, d'améliorer les conditions de vie des populations (celles des femmes rurales en particulier) de sa zone d'intervention (Provinces de la Tapoa, du Gourma, de la Kompienga et du Zoundwéogo) à travers une offre de services financiers adaptés à leurs besoins et à leurs revenus.

L'opérateur qui avait été choisi, sur la base de critères bien définis, pour exécuter ce Programme était le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB).

---

<sup>9</sup> C'est-à-dire en travaillant avec les organisations (IMF) et l'Expertise nationale dans la mesure où elles existent et peuvent répondre efficacement aux attentes.

Le Programme s'articulait autour de deux volets principaux :

Un appui institutionnel apporté par le PNUD et le FENU pour un montant total (frais de suivi-évaluation, d'audit et d'études compris) de 1, 209,371 USD dont 961,000 USD (511,000 USD pour le PNUD et 450,000 USD pour le FENU) destinés aux investissements de base (construction, aménagement et équipement des caisses) et au financement en partie des frais de fonctionnement des caisses concernées par le Programme ;

- ii. Des fonds de crédit provenant des ressources propres du RCPB pour un montant de 757,143 USD destinés à augmenter la capacité d'octroi des caisses d'épargne et de crédit.

Au regard de l'importance des besoins en services financiers dans la zone du Sud et de l'Est du Burkina Faso, la présente composante du PRESEM constitue donc une actualisation du Programme de « Renforcement de l'Intermédiation Financière dans le Sud et l'Est du Burkina Faso ».

• **Composante 2 : Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance, à travers trois mécanismes :**

- i. Appui direct à l'amélioration du cadre juridique par l'adaptation de la législation en matière de recouvrement des impayés et gestion des garanties;
- ii. Appui direct dégressif au programme de formation des IMF en vue de la production et de la gestion de l'information financière ;
- iii. Mise en place d'un Fonds d'Appui aux processus de Mutation Institutionnelle et de Professionnalisation des IMF. Accessible sur analyse des dossiers, ce Fonds servirait à financer les défis d'innovation des IMF (en matière de gouvernance, de structuration, d'institutionnalisation, de conduite des opérations, de développement de nouveaux produits financiers, de production de l'information financière et d'accès au financement bancaire)<sup>10</sup>.

54. A titre indicatif, les critères d'éligibilité des IMF pour l'accès aux ressources du Fonds seront les suivants :

- existence de plan d'affaires ;
- vision et leadership ;
- bonnes perspectives de viabilité opérationnelle et financière ;
- disponibilité et qualité de l'information, notamment financière ;
- qualité du portefeuille de prêts ;
- importance de la clientèle et volonté à toucher un nombre significatif de clients, notamment les jeunes et les femmes ;
- environnement professionnel ;
- capacité à mettre en œuvre les réformes nécessaires à la réussite de l'appui;
- probabilité que l'appui prenne fin ou montre des résultats significatifs et durables avant l'achèvement du Programme.

<sup>10</sup> Les appuis seront mis en place dans une approche de complémentarité et de cohérence avec les autres partenaires, notamment le PADABII.

55. Les biens acquis demeurent la propriété du PNUD et du FENU qui décideront de leur dévolution à la fin du Programme, en fonction notamment des critères de performance.

### **1.2.3. Orientations, résultats attendus et activités du Programme**

56. Les principaux résultats attendus du programme sont :

- Les infrastructures financières du Sud- Est du Burkina sont modernisées et de nouveaux produits financiers sont disponibles grâce à la consolidation et à l'extension des activités du RCPB ;
- Un cadre légal, réglementaire et institutionnel amélioré est mis en oeuvre en vue de l'extension des services et de l'augmentation de la portée, avec des moyens permettant d'assurer le développement harmonieux et sécurisé du secteur ;
- La culture de la transparence financière et du professionnalisme est renforcée au niveau sectoriel ;
- Des IMF potentiels leaders développent leurs capacités organisationnelles (en terme de vision, stratégie d'entreprise et de conquête du marché, de gouvernance et de viabilité) et assurent ainsi une offre pérenne de produits et services financiers y compris dans les zones insuffisamment couvertes mais à demande solvable ;
- Le cadre institutionnel permet une gestion concertée, harmonieuse, en partenariat et articulée avec les autres politiques et programmes d'une part et une opérationnalisation efficiente du PRESEM d'autre part.

#### **1.2.3.1. Résultat n° 1 et produits intermédiaires**

**57. Résultat N°1 : Les infrastructures financières du Sud et de l'Est du Burkina sont modernisées et de nouveaux produits financiers sont disponibles grâce à la consolidation et à l'extension des activités du RCPB ;**

58. Produit Intermédiaire N°1.1 : Quatre (04) points de services (caisses populaires) et une (01) Antenne technique sont renforcés<sup>11</sup>, six (06) caisses populaires (points de services) et 200 caisses villageoises sont créés<sup>12</sup> pour viabiliser leurs interventions dans le Sud et l'Est du Burkina. Ce renforcement comprendra les aspects relatifs :

- à la formation des ressources humaines des institutions (élus et techniciens), pour le développement de leur capacité de gestion et le respect du cadre légal et réglementaire ;
- au renforcement des organes et du système de contrôle ;
- au financement du processus développement d'outils méthodologiques et le développement de nouveaux produits pour les jeunes et les femmes (virements, transferts, association de crédit intermédiaire)<sup>13</sup>;

<sup>11</sup> Il s'agit ici de renforcer les institutions déjà mises en place par le RCPB dans la zone ciblée

<sup>12</sup> Il s'agit ici d'appuyer la création progressive de 6 nouvelles caisses populaires dont l'implantation sera fonction des résultats des études de faisabilité. Aussi, les caisses villageoises représentent l'instrument par excellence de promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers les Associations de Crédit Intermédiaire.

<sup>13</sup> Pour le développement de nouveaux produits financiers, le Programme va capitaliser les expériences et les outils du Centre d'innovation Financière et de MicroSave.

- à l'informatisation de 3 caisses populaires et d'une Antenne Technique (contribution à l'acquisition de logiciels SAF 2000, formation, l'acquisition d'ordinateurs...);
- à l'acquisition de matériels roulants, bureautiques et informatiques ;
- à la subvention d'équilibre pour un meilleur fonctionnement des institutions jusqu'à maturité.

59. Produit Intermédiaire N°1.2 : Les capacités du RCPB sont renforcés en personnel et en équipement pour lui permettre de supporter la pression supplémentaire induite par l'extension dans le Sud et l'Est. Ainsi, le Programme permettra le recrutement d'agents à intégrer au réseau, l'appui au rating du RCPB, l'acquisition d'équipements informatiques et de matériels roulant pour assurer un suivi régulier des opérations du Programme.

### **1.2.3.2. Résultat n° 2 et produits intermédiaires**

**60. Résultat n° 2 : Un cadre légal, réglementaire et institutionnel amélioré est mis en oeuvre en vue de l'extension des services et de l'augmentation de la portée, avec des moyens permettant d'assurer le développement harmonieux et sécurisé du secteur**

61. Produit intermédiaire n°2.1. : Le Gouvernement dote le secteur d'une réglementation spécifique sur les garanties et le règlement des litiges en matière d'impayés (nature, modalités de prise et de réalisation) et cette réglementation fait l'objet d'une large diffusion et de formation à l'intention des IMF, de leurs faïtières, des structures d'appui technique, des avocats, des magistrats, des Officiers de Police Judiciaire, des Présidents des Tribunaux, etc.

62. Le résultat n°2 permettra d'étendre tout en sécurisant la distribution du crédit et le développement de nouveaux produits financiers. Il contribuera à renforcer la qualité de gestion des IMF. Cet environnement favorable constitue un préalable pour le développement d'une offre viable de produits et services financiers. L'application des meilleures pratiques va renforcer la capacité de gestion des IMF et leur capacité à devenir viables, et amener les principaux intervenants, y compris les bailleurs, à inscrire leurs interventions dans le sens d'une viabilisation du secteur. Elle contribuera aussi au respect des conditions d'une promotion saine du secteur.

### **1.2.3.3. Résultat n° 3 et produits intermédiaires**

**63. Résultat n°3 : La culture de la transparence financière et du professionnalisme est renforcée au niveau sectoriel**

64. Produit intermédiaire n°3.1. Les pratiques optimales de microfinance sont disséminées et largement appliquées par la formation, les voyages d'études, les relations avec la formation à distance du FENU, les cours disponibles et les relations avec le Groupe Consultatif d'Assistance aux Plus Pauvres (CGAP), des différents acteurs ;

65. Produit intermédiaire n°3.2 : Les IMF ont renforcé leurs capacités d'intervention (outils méthodologiques, formation, ressources humaines,) sur la base de leurs plans d'affaire et de contrats de performance et développent leur offre de produits et services financiers. Ce renforcement comprendra notamment des aspects relatifs :

- à la formation des ressources humaines des institutions (élus et techniciens), pour le développement de leur capacité de gestion et le respect du cadre légal et réglementaire ;
- au renforcement des organes de contrôle et la production de l'information financière;
- à l'accès au rating.

66. Produit intermédiaire n°3.3 : Un rapport sur l'état des performances sociales et financières du secteur de la microfinance est produit et diffusé chaque année<sup>14</sup>.

#### **1.2.3.4. Résultat n° 4 et produits intermédiaires**

**67. Résultat n°4 : Des IMF potentiels leaders vont développer leurs capacités organisationnelles (en terme de vision, stratégie d'entreprise et de conquête de marché, stratégie de gouvernance et de viabilité) et assurer ainsi une offre pérenne de produits et services financiers y compris dans les zones insuffisamment couvertes mais à demande solvable.**

68. Produit intermédiaire n°4.1. : Un Fonds d'Appui aux processus de Mutation Institutionnelle et de Professionnalisation des IMF est mis en place et est fonctionnel (cf. Partie 1.3.2. pour la description des mécanismes).

69. Produit intermédiaire n°4.2. De nouveaux produits sont développés et mis en marché

#### **1.2.3.5. Résultat n° 5 et produits intermédiaires**

**70. Résultat n°5 : Le Cadre Institutionnel permet une gestion concertée, harmonieuse, en partenariat et articulée avec les autres politiques et programmes et une opérationnalisation efficiente.**

71. Produit intermédiaire n°5.1. : Des partenariats efficaces sont développés avec d'autres bailleurs de fonds, les banques locales et d'autres investisseurs pouvant contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance ;

72. Produit intermédiaire n°5.2. : L'équipe du PRESEM est recrutée et reçoit les appuis techniques nécessaires de l'Unité de Microfinance du FENU.

### **1.3. MODALITES D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE**

#### **1.3.1. Modalités d'exécution technique**

73. Le Programme sera exécuté selon la modalité de l'exécution nationale pour les fonds du PNUD et selon la modalité de l'exécution directe pour les fonds du FENU.

74. Le Ministère de l'Economie et des Finances sera le partenaire technique responsable de la mise en œuvre du Programme.

75. Le dispositif de pilotage et d'exécution du programme est le suivant:

**76. Le Comité de Pilotage (CP)**, jouant aussi le rôle de Comité de Financement, comprend : les représentants du Comité de Coordination du Plan d'Actions de la SNMF<sup>15</sup>, un

<sup>14</sup> Ce rapport ne supplée pas à la monographie éditée par la BCEAO mais vient la compléter sur des aspects non pris en compte par celle-ci.

représentant du PNUD, un représentant du FENU. L'Expert international en assure le secrétariat.

77. Le Comité de Pilotage (CP) est l'organe de décision du Programme. Il a les principales responsabilités suivantes :

- Approuver les programmes d'activité du PRESEM ;
- Assurer un suivi de l'exécution du travail par une revue des rapports et la proposition de recommandations ;
- Agir comme Comité de Financement pour la prise de décisions sur les demandes de financement.

A l'exception du Représentant de l'Unité Technique d'Exécution de la SNMF et de l'Expert international qui n'ont pas le droit de vote, tous les autres membres du Comité ont le droit de vote.

78. L'Unité Technique d'Exécution (UTE) du plan d'actions de la Stratégie Nationale de Microfinance sera l'organe d'exécution des décisions prises par le CP. Avec l'appui technique de l'Expert international, elle aura les principales responsabilités suivantes :

- préparer les programmes d'activité et les présenter au CP ;
- analyser les demandes de financement et les présenter au CP ;
- assurer la contractualisation pour l'exécution des activités : préparation des TDR des études, proposition de consultants, supervision des études, propositions de prestataires de services techniques ;
- assurer la gestion technique et financière du Programme ;
- élaborer et transmettre au CP les rapports d'activités ;
- faire au CP toute recommandation en vue d'améliorer l'exécution du Programme.

79. L'Unité Technique d'Exécution bénéficiera de l'appui d'un Expert international en microfinance qui sera mis à sa disposition pour toute la durée du Programme. Il sera logé dans les locaux de l'UTE.

80. L'UTE bénéficiera également de l'appui d'un Assistant administratif et financier et d'un chauffeur.

81. Les moyens de fonctionnement (véhicule, équipement informatique et mobilier de bureau) seront mis à la disposition de l'Expert international et de l'assistant administratifs et financier. L'UTE bénéficiera également d'appuis techniques ponctuels en fonction des besoins.

### **1.3.2. Modalités d'exécution financière**

82. Le RCPB et l'UTE ouvriront chacun dans leurs livres deux comptes distincts aux noms du PNUD et du FENU pour recevoir les avances de fonds accordées par le PNUD et le FENU, lorsque le RCPB et l'UTE ne demanderont pas des paiements directs pour les fournisseurs du Programme.

83. La gestion des comptes respectera les procédures du PNUD et du FENU en la matière.

---

<sup>15</sup> Ce sont : la DMF, l'APIM-BF, la BCEAO et l'Unité Technique d'Exécution de la SNMF

84. Le Fonds d'Appui à la Mutation Institutionnelle et à la Professionnalisation aura pour principal instrument les subventions, sur une base dégressive, pour le renforcement des capacités des IMF en vue de relever les défis d'innovation (en matière de gouvernance, de structuration, d'institutionnalisation, de conduite des opérations, de développement de nouveaux produits financiers, de production de l'information financière et d'accès au financement bancaire).
85. L'accès aux ressources du Fonds se fera sur une base compétitive entre les différentes IMF remplissant les critères retenus par le Comité de Pilotage. Le Fonds sera doté d'un Manuel de Procédures régissant ses interventions.
86. Les demandes des IMF approuvées par le Comité de Coordination, sur la base de l'analyse de l'UTE avec l'appui de l'Expert international, seront régies par des contrats de performance établis avec les structures concernées.

#### **1.4. Contributions, rôles et responsabilités des différentes parties**

87. **Budget** : Le Programme a un coût total estimé à 3 737 143 USD sur une période de 3 ans réparti comme suit :
88. **Le PNUD – Burkina Faso** contribuera au financement du Programme à hauteur de 1 100 000 USD. Le PNUD - Burkina désignera en son sein un Chargé de Programme pour suivre les activités du programme. Ce Chargé de Programme bénéficiera de différents programmes de formation pour renforcer ses capacités dans le domaine de la microfinance.
89. **Le FENU** participera à hauteur de 1 500 000 USD au programme. Il sera l'agence d'exécution pour ses propres ressources. Les ressources du FENU seront octroyées en priorité sous forme de dons. L'Unité de Microfinance du FENU, par l'intermédiaire de son Unité Régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de Dakar, assurera le suivi technique du Programme, notamment par des revues techniques et financières, les appuis – conseils au PNUD et la contribution aux missions de suivi – évaluation et d'évaluation finale (TDR, consultants, commentaires).
90. **La Banque Mondiale (BM)** à travers le Projet d'Appui à la Compétitivité des Entreprises (PACDE) contribuera à hauteur de 300 000 USD tandis que la participation de la **Banque Africaine de Développement (BAD)** à travers le Projet de Gestion Durable des Ressources Forestières (PROGEREF) sera de 80 000 USD. La gestion des contributions de ces deux bailleurs de fonds fera l'objet d'accords séparés entre ces institutions et le Bureau du PNUD – Burkina Faso.
91. **La Fédération des Caisses Populaires du Burkina (FCPB)** apportera un fonds de crédit évalué à 757 143 USD.
92. **Les Structures Gouvernementales et la BCEAO** contribueront au Programme par le développement de capacités internes en microfinance, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'environnement du secteur (Politique, cadre légal et réglementaire et sécurisation) et à la mise en cohérence des différentes interventions, dans le sens d'une viabilisation de la microfinance et d'une application des pratiques optimales.
93. **D'autres bailleurs de fonds** pourront rejoindre le PNUD, le FENU, la BM et la BAD. Le Programme sera revu en conséquence pour refléter leur participation.

94. **Les Agences d'exécution du Programme** doivent respecter les engagements contractuels et veiller à l'atteinte des objectifs fixés dans les contrats de performance et à un reporting fiable et à temps.

### **1.5. SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTS**

95. L'Unité Technique d'Exécution produira des rapports trimestriels et un rapport annuel à transmettre au PNUD – Burkina Faso, à la Banque Mondiale, à l'Unité Régionale du FENU à Dakar, et à la DMF. Ces rapports feront l'objet d'un examen par le Comité de Pilotage. Ces rapports comprendront les résultats atteints par rapport au programme de travail, et les investissements réalisés, de même que les indicateurs de performance des IMF (y compris le RCPB) ayant des contrats de performance avec le Programme. Le rapport annuel comprendra aussi l'analyse du niveau d'application de la SNMF, des recommandations et l'évolution globale du secteur. Le rapport annuel sera aussi posté sur les sites du PNUD et du FENU.
96. Le Programme fera l'objet d'une évaluation finale approfondie pour apprécier sa performance globale, les résultats et produits atteints par rapport aux objectifs initiaux, l'impact obtenu ou qu'il pourrait atteindre, avec un accent sur l'adéquation par rapport à la stratégie nationale et aux modalités de gestion.
97. L'Unité Régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Unité de Microfinance du FENU basée à Dakar assurera un suivi par au moins deux visites par an.
98. Le Programme fera l'objet d'un audit annuel.

### **1.6. CADRE LEGAL**

99. Ce document et le Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) signé par le Gouvernement et le PNUD le 31 mars 2006 constituent l'instrument visé à l'article premier du paragraphe 2 de l'Accord- type d'assistance de base conclu le 19 juillet 1976, entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Il constitue également l'instrument visé à l'article 1, paragraphe 2, de l'Accord de base signé en août 1981 entre le Gouvernement du Burkina Faso et le FENU. Aux fins de l'accord de base, le Partenaire de mise en œuvre dans le pays hôte sera le Ministère de l'Economie et des Finances.
100. Tenant compte de ce qui précède, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD gérés par le partenaire de mise en œuvre relève du partenaire de mise en œuvre.
101. Le partenaire de mise en œuvre devra :
- mettre en place un plan approprié de sécurité, le mettre à jour et prendre en compte la situation sécuritaire du pays ;
  - assumer tous les risques liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.
102. Le PNUD se réserve le droit de vérifier la mise en place du plan de sécurité et de suggérer des modifications si nécessaire. Une défaillance dans la mise en œuvre et la mise à jour du plan approprié de sécurité tel que requis.
103. Le partenaire de mise en œuvre s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun financement reçu du PNUD dans le cadre du projet n'est alloué à

une personne ou une entité associée au terrorisme et qu'aucun bénéficiaire des financements du PNUD n'apparaît sur la liste du Comité du Conseil de Sécurité établie conformément à la résolution 1267 (1999). Cette liste est accessible par le lien <http://un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng/htm>. Cet engagement doit être inclus dans tous les sous-contrats ou sous engagements entrant dans le cadre de ce document de projet.

104. Les équipements et fournitures nécessaires au fonctionnement du projet bénéficieront de l'exonération des droits, taxes et impôts en vigueur au Burkina Faso. Le Projet bénéficiera également de l'enlèvement immédiat sous douane de tous les équipements et fournitures importés au titre du projet. La régularisation douanière devra être effectuée dans un délai de trois (3) mois.
105. L'administration globale du Programme sera régie par les procédures et règlements du PNUD tels que contenus dans le Guide d'Utilisateur pour la Gestion des Résultats du PNUD.
106. Les modifications suivantes pourront être apportées au présent document de projet avec la seule signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires n'aient pas d'objection aux changements proposés. Il s'agit :
- des révisions n'ayant pas d'incidence sur les objectifs immédiats, les résultats et activités du Programme mais qui tiennent compte des apports déjà convenus ou des augmentations de coûts dues à l'inflation ;
  - des révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement des contributions financières du Programme et correspondant à l'accroissement, dû à l'inflation des dépenses d'Experts ou d'autres frais en fonction de la souplesse financière de l'organisme responsable de l'activité en question.
107. Cependant, les modifications du document de projet dues à la participation au financement d'autres bailleurs de fonds au programme feront l'objet de revue entre les parties impliquées.

## **1.7. RISQUES ET MOYENS POUR LES MINORER**

108. Les risques du Programme comprennent les facteurs non exhaustifs suivants classés dans les deux catégories suivantes :
- a. Risques liés au contexte
- l'évolution de la situation sociopolitique et ses incidences sur la situation socio-économique ;
  - les relations du Gouvernement avec les bailleurs de fonds avec ses effets directs et indirects sur le financement du secteur ;
  - la non mise en place ou la mise en place tardive du mécanisme institutionnel de gestion de la Stratégie Nationale de Microfinance ;
  - la nature et les modalités des interventions des autres bailleurs de fonds dans le secteur ;
  - l'atteinte des objectifs économiques et de croissance retenus pour le pays et le redressement des finances publiques ;
  - l'assainissement du secteur et le développement de son implantation, notamment à l'intérieur du pays ;
  - l'inadaptation du cadre légal et réglementaire;

- l'insuffisante confiance des populations vis – à – vis du secteur, versus l'insuffisance d'une demande solvable.

b. Risques liés aux opérations

- les modalités de conduite des opérations, notamment l'intervention massive de l'Etat et de certains bailleurs par des mécanismes ne visant pas la pérennité ;
- la faible capacité de la DMF à assurer une bonne supervision du secteur;
- le niveau de formation très faible des ressources humaines des IMF ;
- la mauvaise appréciation par les IMF des contextes, de la clientèle et des activités ;
- la participation insuffisante des acteurs du Programme ;
- l'évolution défavorable des programmes envisagés pour l'assainissement et le redressement du secteur et le développement d'un cadre macro – économique sain.

109. Des actions engagées au niveau du Gouvernement et dans le cadre du Programme tendront à minimiser les deux types de risque identifiés ci-dessus, notamment :

- la contribution du Programme à l'amélioration de l'environnement et au renforcement des capacités des acteurs institutionnels. ;
- la diffusion des pratiques optimales et la formation ;
- le renforcement des capacités techniques et financières des IMF notamment par des appuis techniques, la formation et le financement ;
- le développement de partenariats et de synergies avec les principaux bailleurs de fonds, et les banques.

## **SECTION II - PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET**

110. Le plan global d'activités pour la période de mise en œuvre du programme est couvert par les contributions du PNUD, du FENU, de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement et du RCPB.

111. Il sera procédé à une révision du programme lorsque d'autres parties prenantes auront versé leur contribution financière.

## 1. CADRE LOGIQUE ET INDICATEURS

<b>EFFETS UNDAF :</b> D'ici 2010 les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenu notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies.			
<b>EFFETS PROGRAMME PNUD :</b> - la disponibilité de la Microfinance est accrue notamment pour les jeunes et les femmes, - l'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux Activités Génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes est amélioré			
<b>DOMAINES D'INTERVENTION :</b> Réduction de la pauvreté			
<b>RESULTATS ESCOMPTEES :</b>			
Résultats attendus	Produits Intermédiaires	Indicateurs clés	Partenaires
<b>1.</b> Les infrastructures financières du Sud Est du Burkina sont modernisées et de nouveaux produits financiers sont disponibles grâce à la consolidation et à l'extension des activités du RCPB	<b>1.1.</b> Renforcement des institutions déjà mises en place par le RCPB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre (4) points de services (caisses populaires) sont renforcés ;</li> <li>• Une (1) antenne technique est renforcée ;</li> <li>• Six (6) caisses populaires (points de services) sont créées ;</li> <li>• Deux cent (200) caisses villageoises sont créées.</li> </ul>	UTE PNUD FENU RCPB
	<b>1.2.</b> Les capacités de RCPB sont renforcées en personnels et en équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le personnel requis est recruté, formé et est opérationnel ;</li> <li>• Le matériel roulant est acquis ;</li> <li>• les missions de contrôle se déroulent périodiquement ;</li> <li>• une mission d'audit et/ou rating est effectuée annuellement</li> </ul>	UTE PNUD FENU RCPB Prestataires
<b>2.</b> Un cadre légal, réglementaire et institutionnel amélioré est mis en œuvre en vue de l'extension des services et de l'augmentation de la portée, avec des moyens permettant d'assurer le développement harmonieux et sécurisé du secteur	<b>2.1.</b> Le gouvernement dote le secteur d'une réglementation spécifique sur les garanties et le règlement des litiges en matière d'impayés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'avant projet de loi est disponible et est validé par les autorités ;</li> <li>• Un atelier et des séminaires sont organisés au profit des IMF, leurs faïtières, les avocats, magistrats, officiers de police judiciaires, présidents de tribunaux etc.</li> <li>• Un guide est élaboré et diffusé</li> </ul>	DMF/BCEAO UTE/CT PNUD FENU Prestataires
	<b>3.1.</b> Les pratiques optimales de microfinance sont disséminées et largement appliquées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les IMF bénéficiaires du PRESEM adoptent et appliquent les meilleures pratiques en microfinance ;</li> <li>• Le livre bleu des Nations Unies sur la Finance Inclusive est disponible auprès des IMF et des Partenaires Techniques et Financiers</li> </ul>	UTE PNUD FENU Prestataires
<b>3.</b> La culture de la transparence financière et du professionnalisme est renforcée au niveau sectoriel	<b>3.2.</b> Les IMF ont renforcé leurs capacités de production et gestion de l'information financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les états financiers des IMF bénéficiaires du PRESEM sont audités et transmis à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;</li> <li>• Les IMF bénéficiaires du PRESEM font l'objet d'au moins d'une mission de rating ;</li> <li>• Les informations financières des IMF bénéficiaires du PRESEM sont disponibles et postées sur le site du Mix Market ;</li> </ul>	UTE PNUD FENU Prestataires
	<b>3.3.</b> Un rapport sur l'état des performances sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque année, un rapport sur le secteur de la Microfinance est élaboré et diffusé aux IMF et autres partenaires techniques et financiers</li> </ul>	UTE PNUD

<b>EFFETS UNDAF :</b> D'ici 2010 les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenu notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies.			
<b>EFFETS PROGRAMME PNUD :</b> - la disponibilité de la Microfinance est accrue notamment pour les jeunes et les femmes, - l'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux Activités Génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes est amélioré			
<b>DOMAINES D'INTERVENTION :</b> Réduction de la pauvreté			
<b>RESULTATS ESCOMPTEES :</b>			
Résultats attendus	Produits Intermédiaires	Indicateurs clés	Partenaires
	et financières du secteur de la microfinance est produit et diffusé chaque année.		FENU
<b>4.</b> Des IMF potentiels leaders vont développer leurs capacités organisationnelles (en terme de vision, stratégie d'entreprise et de conquête de marché, stratégie de gouvernance et de viabilité) et assurer ainsi une offre pérenne de produits et services financiers y compris dans les zones insuffisamment couvertes mais à demande solvable.	<b>4.1.</b> Un Fonds d'Appui aux processus de Mutation Institutionnelle et de Professionnalisation des IMF est mis en place et est fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le manuel du Fonds d'Appui est rédigé et adopté en année 1 par l'UTE et les partenaires ayant contribué à sa mise en place ;</li> <li>▪ Le Fonds d'Appui Institutionnel est mis en place à concurrence de 200.000 \$ US par année ;</li> <li>▪ Au moins 6 (six) IMF bénéficient du FAI</li> </ul>	UTE PNUD FENU Prestataires
	<b>4.2.</b> De nouveaux produits sont développés et mis en marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les rapports de diagnostic des besoins sont disponibles pour les IMF partenaires potentiels du PRESEM ;</li> <li>▪ Des IMF présentant des potentialités sont sélectionnées et ont développé des produits adaptés à leur clientèle cible ;</li> <li>▪ Les nouveaux produits développés par les IMF bénéficiaires du PRESEM sont mis en marché</li> </ul>	UTE PNUD FENU Prestataires
<b>5.</b> Le Cadre Institutionnel permet une gestion concertée, harmonieuse, en partenariat et articulée avec les autres politiques et programmes et une opérationnalisation efficiente.	<b>5.1.</b> Des partenariats sont développés avec d'autres bailleurs de fonds, les banques locales et d'autres investisseurs pouvant contribuer à la mise en œuvre de la SNMF	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'équipe du PRESEM est recrutée et est opérationnelle au sein de l'Unité Technique d'Exécution ;</li> <li>▪ Les activités planifiées dans le cadre du PRESEM sont exécutées en parfaite adéquation avec les objectifs du Plan d'Action de la Stratégie Nationale de Microfinance du Burkina.</li> </ul>	UTE PNUD FENU Autres Partenaires Techniques et Financiers
	<b>5.2.</b> L'Expert international est recruté et est opérationnel		

## 2. BUDGET DU PRESEM

Resultat attendu	Produits Intermediaires	Activites	Budget (USD)	année 1	année 2	année 3	Source de Financement		
1. Les infrastructures financieres du Sud et de l'Est du Burkina sont modernisees et de nouveaux produits financiers sont disponibles grace a la consolidation et a l'extension des activites du RCPB	1.1. Quatre points de services du RCPB sont renforces, 6 caisses sont creees et 1 antenne technique renforcee pour viabiliser leurs interventions dans le Sud et l'Est du Burkina	1.1.1. Formation des ressources humaines	35 000	11 000	15 000	9 000	PNUD		
		1.1.2. Renforcement du SIG (informatisation) et du systeme de controle interne	54 000	17 500	31 000	5 500	PNUD		
		1.1.3. Appui au developpement d'outils methodologiques et de nouveaux produits financiers adaptes aux jeunes et aux femmes	100 000	0	60 000	40 000	FENU		
		80 000	80 000	0	0	BAD			
		1.1.4. Construction de caisses et equipement	213 000	73 000	140 000	0	FENU		
		1.1.4. Logistique	50 000	12 000	38 000	0	PNUD		
		1.1.5 Appui aux controles internes	40 800	17 000	12 300	11 500	PNUD		
		1.1.6 Appui au fonctionnement	88 000	36 000	30 000	22 000	PNUD		
		1.1.7 Renforcement des 4 caisses existantes	15 500	15 500	0	0	PNUD		
		<b>Sous Total Produits Intermediaires 1.1.</b>			<b>676 300</b>	<b>262 000</b>	<b>326 300</b>	<b>88 000</b>	
		1.2. Les capacites du RCPB sont renforcees en personnel et en equipement pour lui permettre de supporter la pression supplementaire induite par l'extension			24 000	5 000	10 000	9 000	PNUD
		1.2.1. Recrutement et formation des ressources humaines			24 000	5 000	10 000	9 000	PNUD
		1.2.2. Appui logistique et materiel roulant			90 000	90 000	0	0	PNUD
		1.2.3 Ameublement et equipement RCPB et Antenne			10 600	10 600	0	0	PNUD
1.2.4. Equipement informatique RCPB et Antenne			16 000	16 000	0	0	PNUD		

<p><b>2. Un cadre légal, réglementaire et institutionnel amélioré est mis en oeuvre en vue de l'extension des services et de l'augmentation de la portée, avec des moyens permettant d'assurer le développement harmonieux et sécurisé du secteur</b></p>	<p><b>2.1 Le Gouvernement dote le secteur d'une réglementation spécifique sur les garanties nature, modalités de prise et de réalisation) dans le secteur de la microfinance et cette réglementation fait l'objet d'une large diffusion et de formation à l'intention des acteurs du secteur</b></p>	1.2.5. Appui aux missions de contrôle interne	51 500	22 000	17 500	12 000	FENU	
		1.2.6 Appui au fonctionnement	45 000	15 000	15 000	15 000	PNUD	
		1.2.7 Appui aux missions d'audit et de rating	30 000	10 000	10 000	10 000	PNUD	
		<b>Sous Total Produits Intermédiaires 1.2.</b>	<b>267 100</b>	<b>168 600</b>	<b>52 500</b>	<b>46 000</b>		
		2.1.1. Appui à la formulation de l'avant-projet de loi (études, ateliers, séminaires d'information des députés, magistrats, hauts fonctionnaires, etc. )	30 000	30 000	0	0	PNUD	
		2.1.2 Appui à la tenue de séminaires parlementaires sur le projet de loi	12 000	12 000	0	0	PNUD	
		2.1.3. Appui à la production de guides de diffusion de la réglementation et aux sessions de formation sur le nouveau dispositif	56 000	0	28 000	28 000	PNUD	
		<b>Sous Total Produits Intermédiaires 2.1</b>	<b>98 000</b>	<b>42 000</b>	<b>28 000</b>	<b>28 000</b>		
		3.1 Les pratiques optimales de microfinance sont disséminées et largement appliquées.	3.1.1. Participation à des cours à l'étranger	45 000	0	22 500	22 500	PNUD
			3.1.2. Diffusion des cours de Distance Learning du FENU	0	0	0	0	FENU
<p><b>3. La culture de la transparence financière et du professionnalisme est renforcée au niveau sectoriel</b></p>	<p><b>3.2 : Les IMF ont renforcé leurs capacités de production et gestion de l'information financière</b></p>	<b>Sous Total Produits Intermédiaires 3.1.</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>	<b>22 500</b>	<b>22 500</b>		
		3.2.1 Formation des structures d'appui techniques et des IMF sur la production et la gestion de l'information financière	30 000	10 000	10 000	10 000	PNUD	
		3.2.2 Appui dégressif à frais partagés pour le rating des IMF	45 000	15 000	15 000	15 000	PNUD	
		<b>Sous Total Produits Intermédiaires 3.2.</b>	<b>75 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>		
		3.3 : Un rapport sur l'état des performances sociales et	3.3.1 Etudes et ateliers de validation	30 000	18 000	7 000	5 000	PNUD

<p>4. Des IMF potentiels leaders vont développer leurs capacités organisationnelles (en terme de vision, stratégie d'entreprise et de conquête de marché, stratégie de gouvernance et de viabilité) et assurer ainsi une offre pérenne de produits et services financiers y compris dans les zones insuffisamment couvertes mais à demande solvable.</p>	<p>financières du secteur de la microfinance est produit et diffusé chaque année.</p>	3.3.2 Production et dissémination du rapport		60 000	20 000	20 000	20 000	PNUD
		<b>Sous Total Produits Intermédiaires 3.3.</b>		<b>90 000</b>	<b>38 000</b>	<b>27 000</b>	<b>25 000</b>	
		<p>4.1.1 : Un Fonds d'Appui aux processus de Mutation Institutionnelle et de Professionnalisation des IMF est mis en place et est fonctionnel</p>	4.1.1. Elaboration d'un manuel définissant les modalités de fonctionnement du Fonds	6 000	6 000	0	0	FENU
			4.1.2. Analyse, prise de décision, mise en place, élaboration et signature des contrats de performance, et suivi des engagements	0	0	0	0	FENU
			4.1.3. Mise en place des appuis institutionnels	600 000	200 000	200 000	200 000	FENU
			4.1.4. Conduite, examen, diffusion des études de capitalisation	40 000	0	0	40 000	PNUD
		<b>Sous Total Produits Intermédiaires 4.1.</b>		<b>646 000</b>	<b>206 000</b>	<b>200 000</b>	<b>240 000</b>	
		<p>4.2. De nouveaux produits sont développés et mis en marché</p>	4.2.1. Analyse des besoins des IMF concernées et étude de marché pour les nouveaux produits en fonction des IMF	75 000	25 000	25 000	25 000	FENU
			4.2.2. Formation des structures d'appui techniques et des IMF aux outils de développement de nouveaux produits	100 000	40 000	30 000	30 000	BM
			4.2.3. Mise en place des ressources pour les innovations	200 000	200 000	0	0	BM
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 4.2.</b>		<b>375 000</b>	<b>265 000</b>	<b>55 000</b>	<b>55 000</b>			
<p>5. Le Cadre Institutionnel permet une gestion concertée, harmonieuse, en partenariat et articulée avec les autres politiques et programmes et une</p>	5.1. Des partenariats sont développés avec d'autres bailleurs de fonds, les banques locales et d'autres investisseurs pouvant contribuer à la mise en œuvre de la SNMF	6 000	2 000	2 000	2 000	PNUD		
	5.1.1. Mise en place et fonctionnement des cadres de concertation et de gestion de la SNMF	6 000	2 000	2 000	2 000	PNUD		
	5.1.3. Examen des modalités de mise en œuvre des partenariats	0	0	0	0	PNUD		
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 5.1.</b>		<b>6 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>			

opérationnalisation efficace.							
5.2. La Cellule de Gestion du Programme du PRESEM est mise en place et fonctionne efficacement		5.2.1. Recrutement de l'Expert International	331 500	110 500	110 500	110 500	FENU
		5.2.2. Recrutement personnel d'appui	60 000	20 000	20 000	20 000	PNUD
		5.2.3. Equipement (Véhicule, ordinateurs, mobiliers) et fonctionnement	72 850	55 000	9 000	8 850	PNUD
		5.2.4. Appuis techniques à la Cellule par URM / FENU	48 000	16 000	16 000	16 000	FENU
		5.2.5. Audit	33 000	0	16 500	16 500	PNUD
		5.2.6. Conduite d'une évaluation finale	30 000	0	0	30000	PNUD
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 5.2.</b>		<b>575 350</b>	<b>201 500</b>	<b>172 000</b>	<b>201 850</b>		
<b>Total Budget</b>		<b>2 853 750</b>					
<b>Frais d'Agence FENU (5%)</b>		<b>75 000</b>					
<b>ISS PNUD (5%)</b>		<b>51 250</b>					
<b>Grand Total</b>		<b>2 980 000</b>					

Contribution	PNUD	1 100 000
	FENU	1 500 000
	BM	300 000
	BAD	80 000
		2 980 000
	RCPB	757 143
<b>Total</b>		<b>3 737 143</b>

#### 4. BUDGET FENU - ATLAS

Output	Activités	Budget Description	Budget Account	Fund	Total	Year 1	Year 2	Year3
<b>NIVEAU MESO - Renforcement de l'infrastructure de l'industrie</b>								
3.1 Les pratiques optimales de microfinance sont disséminées et largement appliquées.	3.1.2. Diffusion des cours de Distance Learning du FENU				0	0	0	0
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 3.1.</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sous-total NIVEAU MESO</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>NIVEAU MICRO - Appui aux Prestataires de Services Financiers</b>								
1.1. Quatre points de services du RCPB sont renforcés, 6 caisses sont créées et 1 antenne technique renforcée pour viabiliser leurs interventions dans le Sud et l'Est du Burkina	1.1.3. Appui au développement d'outils méthodologiques et de nouveaux produits financiers adaptés aux jeunes et aux femmes	Local consultant	71300	G1310	100 000	0	60 000	40000
	1.1.4. Construction de caisses	Contractual services - Companies	72100	G1310	160 000	50 000	110 000	0
	1.1.4 bis Equipement des caisses	Equipment and Furniture	72200	G1310	53 000	23 000	30 000	
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 1.1.</b>					<b>313 000</b>	<b>73 000</b>	<b>200 000</b>	<b>40 000</b>
1.2. Les capacités du RCPB sont renforcées en personnel et en équipement pour lui permettre de supporter la pression supplémentaire induite par l'extension	1.2.5 Appui aux contrôles internes	Grants to Institutions-Other	72615	G1310	51 500	22 000	17 500	12000
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 1.2.</b>					<b>51 500</b>	<b>22 000</b>	<b>17 500</b>	<b>12 000</b>
4.1. Un Fonds d'Appui aux processus de Mutation Institutionnelle et de Professionnalisation des IMF est mis en place et est fonctionnel	4.1.1. Elaboration d'un manuel définissant les modalités de fonctionnement (critères d'éligibilité, modalités de décision, suivi...)	Contractual services - Companies	72100	G1310	6 000	6 000	0	0

	4.1.2. Analyse, prise de décision, mise en place, élaboration et signature des contrats de performance, et suivi des engagements				0	0	0	0
	4.1.3. Mise en place des appuis institutionnels	Micro Capital Grants-Other	72615	G1310	600 000	200 000	200 000	200 000
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 4.1.</b>					<b>606 000</b>	<b>206 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
4.2. De nouveaux produits sont développés et mis en marché	4.2.1. Analyse des besoins des IMF concernées et étude de marché pour les nouveaux produits en fonction des IMF	Local consultant	71300	G1310	75 000	25 000	25 000	25 000
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 4.2.</b>					<b>75 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
<b>Sous-total NIVEAU MICRO</b>					<b>1 045 500</b>	<b>326 000</b>	<b>442 500</b>	<b>277 000</b>
<b>GESTION DU PROGRAMME</b>								
5.2. La Cellule de Gestion du Programme du PRESEM est mise en place et fonctionne efficacement	5.2.1. Recrutement et mise en place du personnel	ALD Employee costs	71100	G1310	331 500	110 500	110 500	110 500
	5.2.3. Appui technique de l'URM/FENU	Travel	71600	G1310	48 000	16 000	16 000	16 000
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 5.2.</b>					<b>379 500</b>	<b>126 500</b>	<b>126 500</b>	<b>126 500</b>
<b>Sous-total Gestion Programme</b>					<b>379 500</b>	<b>126 500</b>	<b>126 500</b>	<b>126 500</b>
<b>Total</b>					<b>1 425 000</b>	<b>452 500</b>	<b>569 000</b>	<b>403 500</b>
<b>Frais d'Agence FENU (5%)</b>					<b>75 000</b>			
<b>TOTAL BUDGET</b>					<b>1 500 000</b>			

5. BUDGET PNUD - ATLAS

Output	Activités	Budget Description	Budget Account	Fund	Total	année 1	année 2	année 3
1.1. Quatre points de services du RCPB sont renforcés, 6 caisses sont créées et 1 antenne technique renforcée pour viabiliser leurs interventions dans le Sud et l'Est du Burkina	1.1.1. Formation des ressources humaines	Service contract	72100	4000	35 000	11 000	15 000	9 000
	1.1.2. Renforcement du SIG (informatisation) et du système de contrôle interne	IT Equipment	72800	4000	54 000	17 500	31 000	5 500
	1.1.4. Appui logistique et matériel roulant	Transportation Equipment	72200	4000	50 000	12 000	38 000	0
	1.1.5 Appui aux contrôles internes	Grants to Institutions-Other	72615	4000	40 800	17 000	12 300	11 500
	1.1.6 Appui au fonctionnement	Grants to Institutions-Other	72615	4000	88 000	36 000	30 000	22 000
	1.1.7 Renforcement des 4 caisses existantes	Equipment and Furniture	72200	4000	15 500	15 500	0	0
	<b>Sous Total Produits Intermédiaires 1.1.</b>					<b>283 300</b>	<b>109 000</b>	<b>126 300</b>
1.2. Les capacités du RCPB sont renforcées en personnel et en équipement pour lui permettre de supporter la pression supplémentaire induite par l'extension	1.2.1. Recrutement et formation des ressources humaines	Local consultant	71300	4000	24 000	5 000	10 000	9 000
	1.2.2. Appui logistique et matériel roulant	Equipment and furniture	72200	4000	90 000	90 000	0	0
	1.2.3 Ameublement et équipement RCPB et Antenne	Equipment and Furniture	72200	4000	10 600	10 600	0	0
	1.2.4. Equipement Informatique RCPB et Antenne	IT Equipment	72800	4000	16 000	16 000	0	0
1.2.6 Appui au fonctionnement	local consultant, travel& maintenance of equipment	71300,71600&73400	4000	45 000	15 000	15 000	15 000	

	1.2.7 Appui aux missions d'audit et de rating	International consultant	71200	4000	30 000	10 000	10 000	10 000
	<b>Sous Total Produits Intermédiaires 1.2.</b>							
2.1 Le Gouvernement dote le secteur d'une réglementation spécifique sur les garanties nature, modalités de prise et de réalisation) dans le secteur de la microfinance et cette réglementation fait l'objet d'une large diffusion et de formation à l'intention des acteurs du secteur	2.1.1. Appui à la formulation de l'avant-projet de loi (études, ateliers, séminaires d'information des députés, magistrats, hauts fonctionnaires, etc. et diverses consultations),	International consultant, national consultant & DSA	71300 & 71600	4000	30 000	30 000	0	0
	2.1.2 Appui à la tenue de séminaires parlementaires sur le projet de loi	Participant DSA, furniture and miscellaneous	71300, 71600, 71600 et 74500	4000	12 000	12 000	0	0
	2.1.3. Appui à la production de guides de diffusion de la réglementation et aux sessions de formation sur le nouveau dispositif	contractual services, travel & miscellaneous	72100, 71600 & 74500	4000	56 000	0	28 000	28 000
	<b>Sous Total Produits Intermédiaires 2.1.</b>							
3.1 Les pratiques optimales de microfinance sont disséminées et largement appliquées.	3.1.1. Participation à des cours à l'étranger	Travel	71600	4000	45 000	0	22 500	22 500
	<b>Sous Total Produits Intermédiaires 3.1.</b>							
3.2 Les IMF ont renforcé leurs capacités de production et de gestion de l'information	3.2.1 Formation des structures d'appui techniques et des IMF sur la production et la gestion de l'information financière	Contractual services	72100	PNUD	30 000	10 000	10 000	10 000
	<b>Sous Total Produits Intermédiaires 3.2.</b>							

financière	3.2.2 Appui dégressif à frais partagés pour le rating des IMF	Contractual services	72100	4000	45 000	15 000	15 000	15 000
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 3.2.</b>								
3.3 Un rapport sur l'état des performances sociales et financières du secteur de la microfinance est produit et diffusé chaque année.	3.3.1 Etudes et ateliers de validation	local consultant & DS&A miscellaneous	71300,71600&74500	4000	30 000	18 000	7 000	5 000
	3.3.2 Production et dissémination du rapport	Print production cost	74200	4000	60 000	20 000	20 000	20 000
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 3.3.</b>								
4.1 Un Fonds d'Appui au processus de Mutation Institutionnelle et de Professionnalisation des IMF est mis en place et est fonctionnel	4.1.4. Conduite, examen, diffusion des études de capitalisation	local consultant, travel& print production cost	71300,71600 &74200	4000	40 000	0	0	40 000
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 4.1.</b>								
5.1. Des partenariats sont développés avec d'autres bailleurs de fonds, les banques locales et d'autres investisseurs pouvant contribuer à la mise en œuvre de la SNMF	5.1.1 . Mise en place et fonctionnement des cadres de concertation et de gestion de la SNMF	Hospitality	72700	4000	6 000	2 000	2 000	2 000
	5.1.3. Examen des modalités de mise en œuvre des partenariats				0	0	0	0
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 5.1.</b>								
5.2. La Cellule de Gestion du Programme du PRESEM est mise en place et fonctionne efficacement	5.2.2. Recrutement personnel d'appui	contractual service individual	71400	4000	60 000	20 000	20 000	20 000
	5.2.3. Equipement (Véhicule, ordinateurs, mobiliers) et fonctionnement	equipment & furniture, IT equipment	72200,72800&73400	4000	72 850	55 000	9 000	8 850

5.2.5. Audit	audit	74100	4000	33 000	0	16 500	16 500
5.2.6. Conduite d'une évaluation finale	International consultant & national consultant	71200 & 71300	4000	30 000	0	0	30000
<b>Sous Total Produits Intermédiaires 5.2.</b>				<b>195 850</b>	<b>75 000</b>	<b>45 500</b>	<b>75 350</b>
Total				1 048 750			
PNUD ISS (5%)				51 250			
TOTAL BUDGET				1 100 000			

## 6. CPAP - Résultats et cadre de ressources (2006-2010), « Microfinance »

**Effet UNDAF :** D'ici 2010, les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenu notamment pour les jeunes et les femmes sont élargies

### Effets escomptés :

- La disponibilité de la micro finance est accrue notamment pour les jeunes et les femmes ;
- L'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux Activités Génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes est amélioré.

Domaines d'intervention stratégique	Produits escomptés	Produits CPAP escomptés	Indicateurs clés et cibles	Partenaires	Ressources indicatives
Réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>-la disponibilité de la microfinance est accrue notamment pour les jeunes et les femmes</li> <li>- l'environnement institutionnel et juridique propice à l'emploi et aux activités génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes est amélioré.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stratégie nationale de microfinance adoptée et mise en œuvre</li> <li>2. Modernisation et extension des SFD réalisées.</li> <li>3. De nouveaux produits financiers adoptés.</li> <li>4. Accès des femmes et des jeunes au crédit facilité.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité du document de SNMF, Plan d'actions de la SNMF adopté, cadre institutionnel mis en place et opérationnel, Montant ressources mobilisé pour mise en œuvre SNMF</li> <li>Nombre de SFD modernisé et qualité de la modernisation, Augmentation taux de pénétration.</li> <li>Nombre de nouveaux produits financiers mis en marché et adaptabilité aux besoins des femmes et des jeunes</li> <li>• Augmentation du nombre de jeunes et de femmes bénéficiant du crédit, augmentation de volume de crédit dont bénéficient les jeunes et les femmes.</li> </ul>	<p>DMF, APIM-BF, BCEAO Ministères sectoriels, Partenaires au développement</p> <p>Banques primaires, BCEAO, DMF, Partenaires au développement, SFD</p> <p>Banques primaires, DMF, SFD</p> <p>SFD</p>	Cf AWP

**Annexe 1 : Termes de référence de l'Expert international  
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**

---

Niveau du Poste : ALD - 3  
Titre du poste : Expert international  
Lieu d'affectation : Ouagadougou (Burkina Faso)

### **1. Brève description des responsabilités**

Sous la supervision administrative du PNUD et technique du FENU, l'Expert International :

- (i) assure la gestion du Programme et la conduite des opérations y relatives ;
- (ii) apporte en outre des appuis - conseils à différentes structures, telles que les IMF contractantes, la DMF, l'APIM-BF et le Bureau du PNUD ;
- (iii) développe des relations de partenariat avec les bailleurs de fonds et autres investisseurs.

### **2. Description détaillée des tâches**

Les tâches spécifiques attendues sont les suivantes dans les différents domaines identifiés :

#### **2.1. Renforcement des capacités des Institutions de Micro finance (IMF)**

L'intervention consistera plus spécifiquement en un appui à :

l'identification d'IMF partenaires, sur la base de critères bien définis, incluant leur capacité et leur potentialité à développer une offre pérenne de produits et services financiers en expansion ;

l'élaboration ou la réactualisation des plans d'affaire ;

l'identification et la mise en œuvre directe ou déléguée des mesures idoines pour atteindre les objectifs de développement des IMF considérées ;

appuis techniques : procédures, développement d'outils méthodologiques, nouveaux produits, système d'information de gestion, gouvernance, gestion du portefeuille, évolution institutionnelle et transformation, formation et gestion des ressources humaines, diffusion des pratiques optimales, conseils ad hoc, visites d'échanges ;

appuis financiers (subventions, autres mécanismes de financement adaptés) ;

préparation et présentation des propositions d'investissement au niveau du Comité de Gestion.

#### **2.2. Développement de partenariat**

Les tâches comprendront notamment :

contribution au développement de partenariat au niveau des différents bailleurs de fonds ;

contribution à la mobilisation de ressources ;

contribution au développement de synergies avec d'autres programmes en cours ayant des relations avec le développement du secteur de la micro finance.

#### **2.3. L'appui à l'Association des IMF (APIM-BF)**

Les actions spécifiques comprendront :

- l'appui au développement de services payants notamment dans le domaine de la formation des IMF ;
- l'appui au processus de plaidoyer sur le cadre politique, juridique et réglementaire ;
- la contribution au développement de supports de formation ;
- la contribution à la réalisation d'ateliers de formation des formateurs ;

la contribution aux concertations pour le développement de l'Association des IMF ;

#### **2.4. Appui – Conseil à la DMF**

Les tâches d'appui conseil à la **DMF** s'articuleront notamment autour des points suivants :

- l'identification de formation adaptée pour la supervision et le contrôle ;
- l'organisation de voyages d'études et de visites d'échange ;
- l'amélioration du cadre légal et réglementaire ;
- la tenue d'une banque de données sur le secteur de la microfinance ;
- la finalisation de son plan de développement ;
- les appuis méthodologiques pour les missions de contrôle et de supervision.

#### **2.5. Appui au Comité de Pilotage de la SNMF**

L'appui au CNP, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Microfinance portera sur les aspects suivants :

- conception et diffusion d'outils méthodologiques ;
- contribution à l'animation du CNP ;
- contribution à la conduite des études sectorielles (TDR, choix des consultants, lecture et commentaires des drafts...
- participation aux ateliers de concertation.

#### **2.6. Diffusion des pratiques optimales de microfinance**

L'Expert assurera les tâches suivantes :

- appuis – conseils du PNUD, en liaison avec l'Unité de Microfinance du FENU, en microfinance notamment auprès du point focal microfinance du PNUD ;
- diffusion des pratiques optimales par les publications, la participation à des ateliers et des formations ad hoc, la diffusion de la formation à distance du FENU...

#### **2.7. Tâches de gestion**

L'Expert a en charge les tâches non exhaustives suivantes :

- secrétariat du Comité de Coordination;
- préparation du plan de travail annuel, incluant les besoins financiers et la programmation budgétaire ;
- préparation des programmes et des rapports trimestriels ;
- préparation et présentation des demandes de financement des structures concernées ;
- analyse et transmission des indicateurs de performance ;
- gestion financière du programme par la tenue des comptes requis et la co – signature des comptes ;
- facilitation de la conduite des audits annuels des IMF et du Programme, de même que des évaluations et les missions de suivi.

#### **2.8. Indicateurs de performance**

Les documents suivants sont produits ou réactualisés :

- plans d'affaires ;
- manuels de procédures opérationnelles et de contrôle interne ;
- outils méthodologiques et cahiers de formation sur les séminaires thématiques.

Les indicateurs de performance des opérateurs sont fiables, disponibles à temps, en évolution favorable et en conformité avec les normes internationales, si disponibles, notamment :

- le nombre de clients actifs ;
- la proportion de femmes et de jeunes dans le portefeuille ;
- l'encours de crédit ; le taux de portefeuille – à – risque ;
- le rendement ajusté des actifs.

### 3. Relations

#### 3.1. Relations hiérarchiques

Administrativement, l'Expert International dépend hiérarchiquement du PNUD à qui il rend compte selon les modalités définies. Sur le plan technique, il rend compte au FENU.

#### 3.2. Relations fonctionnelles

L'Expert International entretient des relations fonctionnelles avec :

- la DGTCP
- le Comité de Pilotage
- le Comité de Coordination du Programme ;
- le point focal Microfinance du bureau du PNUD ;
- la DMF ;
- les IMF contractants et principaux acteurs du secteur ;
- l'APIM-BF ;
- les bailleurs de fonds du secteur ;
- les ministères du Gouvernement impliqués dans le secteur de la microfinance.

#### 4. Allocation du temps

A titre indicatif, L'Expert International a la répartition du temps de travail suivante :

Gestion administrative :	5%	
Appui à l'exécution des opérations du Programme :		60%
Appuis-conseils aux autres structures :	25%	
Diffusion et application des pratiques optimales de microfinance :		10%

#### 5. Missions

L'Expert International doit être préparé à passer au moins 50% de son temps de travail sur le terrain.

#### 6. Qualifications requises

L'Expert International en microfinance doit au moins être titulaire d'un diplôme de troisième cycle universitaire en développement, économie ou finance. Il aura une expérience d'au moins 5 ans de pratique dans le domaine de la microfinance. Il devra être francophone. La connaissance de l'anglais est un atout.

Il doit maîtriser les logiciels usuels de travail et disposer des qualités de travail en équipe et de négociateur.